Dossier d'enquête publique préalable à la cession de parties de voies communales – 2026

Du

Jeudi 29 octobre à 9h00

Au

Vendredi 13 novembre à 17h00

Mairie de Le Pallet
26 rue Saint Vincent
44330 Le Pallet
02 40 80 40 24
contact@mairie-lepallet.fr

SOMMAIRE DE LA NOTICE EXPLICATIVE

I. OBJET DE L'ENQUÊTE..... Page 3

II. PRINICIPALES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES..... Page 3

III. DÉROULÉ DE LA PROCÉDURE..... Page 4

IV. PRÉSENTATION DES LIEUX ET DESCRIPTIONS DES PROJETS DE DECLASSEMENT EN VUE DE L'ALIÉNATION

- **A. Voie communale située sur la rue des Vignes**..... Page 6
- **B. Voie communale n°8 dite du Bois** ..... Page 8
- **C. Voie communale n°8 dite du Bois**..... Page 10
- **D. Voie communale n°15 dite de Brétigné** ..... Page 12
- **E. Voie communale n°203 dite de La Noé** ..... Page 14
- **F. Voie communale rue des Palmiers**..... Page 16
- **G. Voie communale n°10 dite du Port Domino** ..... Page 18
- **H. Voie communale rue de la Sèvre** ..... Page 20

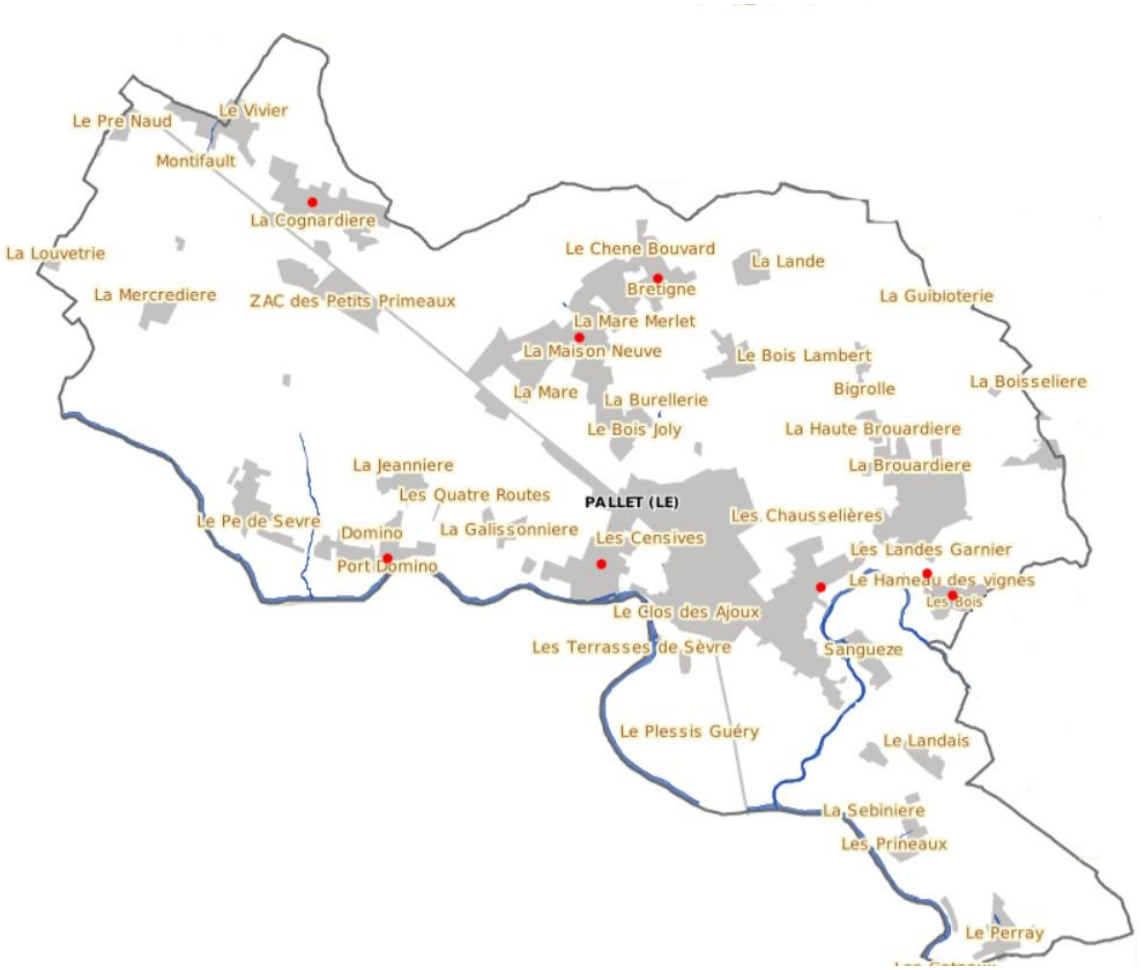
V. ANNEXES

- **A. Délibération D-20260602-12 du Conseil Municipal du 2 juin 2026**.... Page 22
- **B. Arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique**..... Page 24
- **C. Avis d'ouverture d'enquête publique, publicité, affichage**..... Page 26

I. OBJET DE L'ENQUÊTE

La Commune Le Pallet est située dans le département de Loire-Atlantique et fait partie de la Communauté de Communes Sèvre et Loire. Elle est constituée de nombreux lieux-dits et village autour du centre urbain.

Suite à plusieurs demandes d'administrés, la Commune soumet à enquête publique la cession de portions de voies communales. Ces emprises ne sont plus utilisées ni entretenues par la Commune du Pallet. L'ensemble des portions concernées par l'enquête est réparti sur la Commune selon le plan ci-dessous (chaque point rouge représente un délaissé de voirie soumis à cette enquête).



L'enquête publique a pour objet de vérifier que ces portions de voiries ne soient plus utilisées par les riverains ou autres publics. Elle permettra aussi de recueillir les observations du public.

II. PRINICIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES

Le déclassement de voies communales en voies ou chemins relève de la compétence du conseil municipal et s'appuie sur les articles suivants :

- Article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques reprend le principe dégagé par la jurisprudence administrative selon lequel un bien qui n'est plus affecté à un

service public ou à l'usage direct du public cesse d'appartenir au domaine public à compter du jour où il a fait l'objet d'un acte de déclassement formel
- Articles R.134-1, R.134-2, R.134-3, R. 134-5, R. 134-10, R. 134-22 et 134-30 du CRPA, articles R. 141-5 à 141-9 du code de la voirie routière, encadrant la procédure d'enquête publique
- Article R. 141-4 du code de la voirie routière, articles R.134-1, R.134-2, R.134-3 et R.134-10 du CRPA, article R.134-14 du CRPA encadrant l'arrêté régissant l'enquête publique
- Articles L.161-1 ; L.161-10, R161-25, R. 161-26 et R. 161-27 du code rural et de la pêche maritime

III. DÉROULÉ DE LA PROCÉDURE

Par délibérations municipales du 02/06/2026, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une enquête publique préalable au déclassement de portion de voies communales en vue de leur désaffectation et de leur aliénation sur 8 secteurs de la commune.

L'arrêté municipal n°2026-290 signé par M. Le Maire, prescrit l'ouverture d'une enquête publique et l'organise conformément à la réglementation en vigueur.

L'enquête publique se déroulera sur 15 jours : du jeudi vingt-neuf octobre deux mille vingt-six au vendredi treize novembre deux mille vingt-six au sein de la Mairie du Pallet. Durant cette période, le registre d'enquête sera ouvert à la mairie du Pallet où le public pourra le consulter et formuler ses observations. Celles-ci pourront également être adressées directement au commissaire enquêteur ou par voie postale ou courriel (secretariat@mairie-lepallet.fr) à la mairie du Pallet, uniquement pendant la durée de l'enquête publique, le cachet de la Poste faisant foi.

Est désignée comme commissaire enquêteur : Mme BELIN Françoise. Elle sera présente en mairie le jeudi 29 octobre de 9h00 à 12h30 & le vendredi 13 novembre de 13h30 à 17h00.

La population a été informée du déroulé de l'enquête public par plusieurs moyens :

- Affichage de l'avis d'enquête publique (soit 15 jours avant le début de l'enquête) au 13/10/2026 (date de fin de l'enquête), sur chaque site concerné par l'enquête publique ainsi qu'en mairie ;
- Avis d'ouverture d'enquête diffusé dans les journaux Ouest France et Presse Océan en date du 17/10/2026 (soit au moins 8 jours avant le début de l'enquête) et du 02/11/2026 (dans les 8 premiers jours de l'enquête) ;
- Avis d'ouverture d'enquête déposé sur le site internet de la Commune, sur l'application d'information communale IntraMuros et sur le magazine mensuel « la Gazette » de la Commune du mois de novembre 2026 ;
- Lettre recommandée adressée aux plus proches riverains des zones concernées par l'enquête publique ;

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a un mois pour transmettre à M. le Maire ses conclusions motivées et le registre d'enquête.

Au vu du dossier d'enquête et du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal peut décider de la désaffectation et de l'aliénation d'une portion de la voie communale par délibérations

concordantes, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du dossier au Maire. En cas d’avis défavorables du commissaire enquêteur, la délibération doit être motivée.

IV. PRÉSENTATION DES LIEUX ET DESCRIPTIONS DES PROJETS DE DECLASSEMENT EN VUE DE L'ALIÉNATION

A. Voie communale située sur la rue des Vignes

Le projet a pour objet le déclassement d'une emprise de voie en vue de sa cession au profit de Monsieur BARRÉ Gaëtan.

L'emprise de la voie communale objet du déclassement se situe entre la rue des Vignes, le chemin de la Barre et le rue des Templiers. L'accès public se fait la rue des Vignes ou le chemin de la Barre. L'emprise de la voie à déclasser est d'environ de 41 m². Elle se situe entre les parcelles AT190 et AT336 au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.
L'état des lieux fait apparaître la situation suivante :

- le chemin communal n'est plus emprunté, et ne condamne pas l'accès aux propriétés environnantes.
- il encadre deux parcelles d'un même propriétaire
- il n'est pas entretenu, ni utilisé par la commune

Monsieur BARRÉ Gaëtan a sollicité la Commune, pour acquérir cette emprise de voie bordant sa propriété située sur les parcelles AT190 et AT336.

Une notification individuelle relative à l'enquête publique sera adressée aux propriétaires riverains. Il s'agit de : Mme PELLOUET Maryse, Société OCROMA, M. BOSSEAU Jean-Claude, M. JAUDRONNET David et M. PATEAU Freddy.

Plan cadastral de la cession envisagée, représentée en violet



Photos avec vue de la rue des Vignes de la cession envisagée





B. Voie communale n°8 dite du Bois

Le projet a pour objet le déclassement d'une emprise de voie en vue de sa cession au profit de Monsieur SAULNIER Jérôme.

L'emprise de la voie communale objet du déclassement se situe au lieu-dit les Bois. L'accès public se fait par la voie communale C8 et un chemin communal situé entre les parcelles AS 229, 230 et 213 d'un bord et AS 227, 228 et 550 de l'autre côté. L'emprise de la voie à déclasser est d'environ de 63 m². Elle se situe entre les parcelles AS 229 et 550 au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.
L'état des lieux fait apparaître la situation suivante :

- cette zone est utilisée comme lieu de stockage de matériel.
- Elle est trop étroite pour permettre la circulation d'un véhicule (largeur estimée à 2m),
- La sortie par la voie communale C8 est dans un virage, rend l'accès dangereux à cause d'un manque de visibilité.

Monsieur SAULNIER Jérôme a sollicité la Commune, pour acquérir cette emprise de voie bordant sa propriété située entre les parcelles AS229 ET AS 550, dont il est propriétaire, afin d'y stocker véhicule et matériaux encombrants.

Une notification individuelle relative à l'enquête publique sera adressée aux propriétaires riverains. Il s'agit de : M. BELZ Julien, M. et Mme MARTIN Claude et Chantal, Mme POTHIER Eveline, Mme POTHIER Anaëlle, Mme POTHIER Johanna, M. et Mme FLAU Julien et Gaëlle et M. ABERT Romain et Mme DEVINEAU Justine.

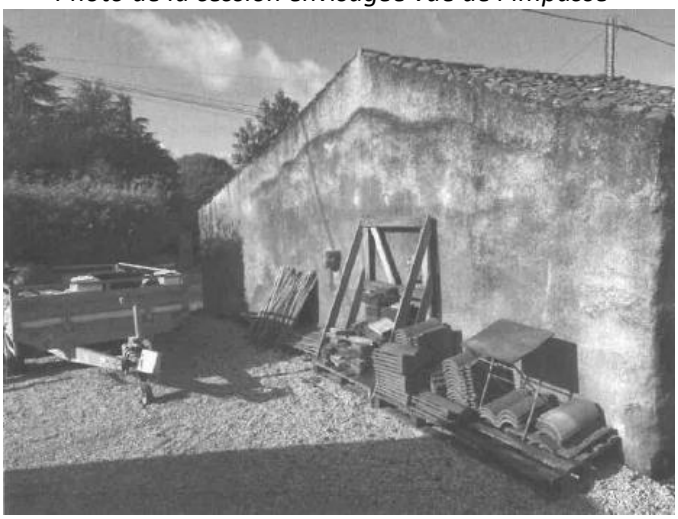
Plan du cadastre de la cession envisagée, représentée en violet



Photo de la cession envisagée vue de la route



Photo de la cession envisagée vue de l'impasse



C. Voie communale n°8 dite du Bois

Le projet a pour objet le déclassement d'une emprise de voie en vue de sa cession au profit de Monsieur SAULNIER Jérôme.

L'emprise de la voie communale objet du déclassement se situe au lieu-dit les Bois. L'accès public se fait par la voie communale C8. L'emprise de la voie à déclasser est d'environ de 28 m². Elle se situe devant les parcelles AS 235 et AS 895.
L'état des lieux fait apparaître la situation suivante, cette zone :

- Est située dans une impasse
- N''est pas entretenue, ni utilisée par la commune

Monsieur SAULNIER Jérôme a sollicité la Commune, pour acquérir cette emprise de voie bordant sa propriété située devant les parcelles AS 235 et AS 895, dont il est propriétaire, afin d'y intégrer le compteur d'eau sur la propriété et de créer y une place de stationnement extérieure non fermée. Cette demande est appuyée par les futurs acquéreurs : Monsieur VILLAREAL Baptiste et Madame CHOLLET Juliette.

Une notification individuelle relative à l'enquête publique sera adressée aux propriétaires riverains. Il s'agit de : M. MERRIAU Didier, M. et Mme BOUYER Emmanuel, M. BELZ Julien et M. et Mme MARTIN Claude et Chantal.

Plan du cadastre de la cession envisagée, représentée en violet

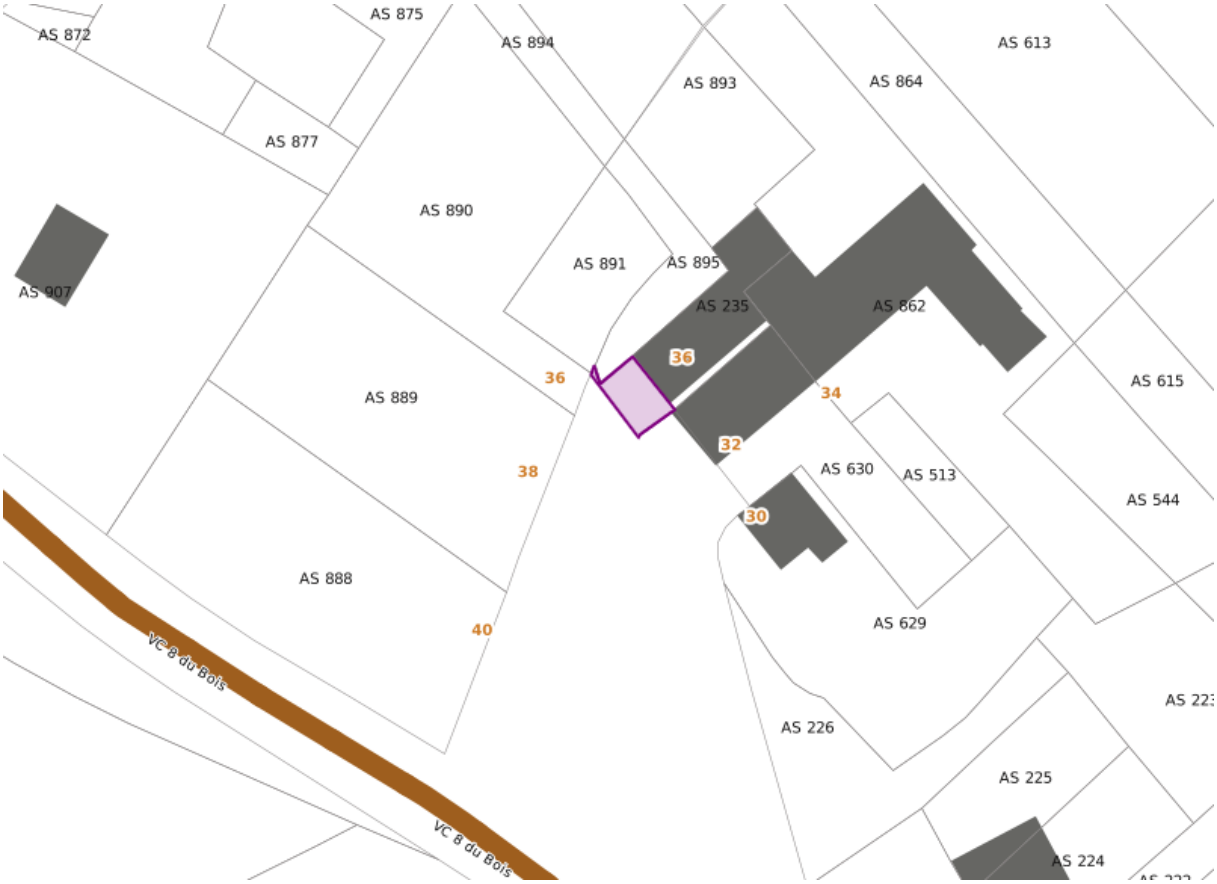


Photo de la cession envisagée vue de l’impasse



D. Voie communale n°15 dite de Brétigné

Le projet a pour objet le déclassement d'une emprise de voie en vue de sa cession au profit de Monsieur GOURET Dominique et Mme VAIRON Sophie.

L'emprise de la voie communale objet du déclassement se situe au lieu-dit Brétigné. L'accès public se fait par une impasse donnant sur la voie communale n°51. L'emprise de la voie à déclasser est d'environ de 34 m². Elle se situe entre les parcelles AN177, AN178, AN179 et AN310 au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

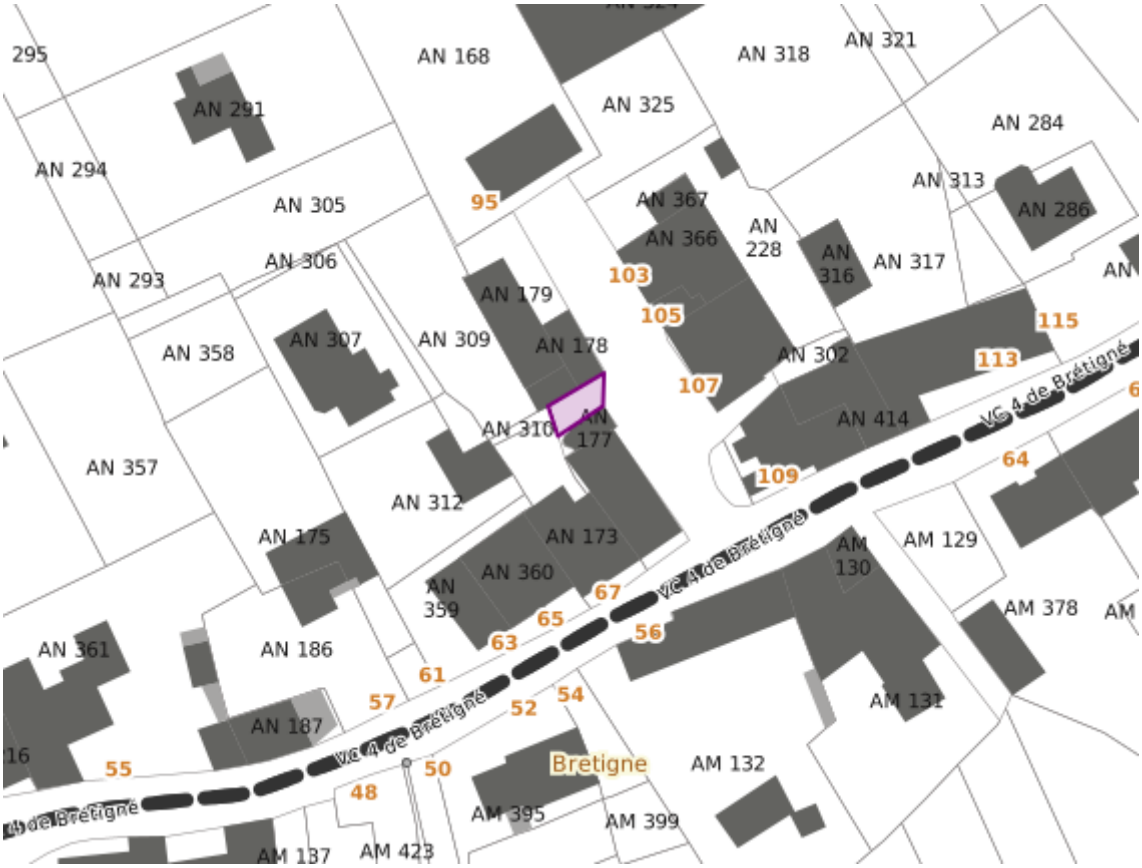
L'état des lieux fait apparaître la situation suivante :

- La voie communale est une voie sans issue
- La zone est délimitée par des claustras depuis plusieurs années et est donc entretenu par les différents propriétaires des parcelles AN178 et 179.

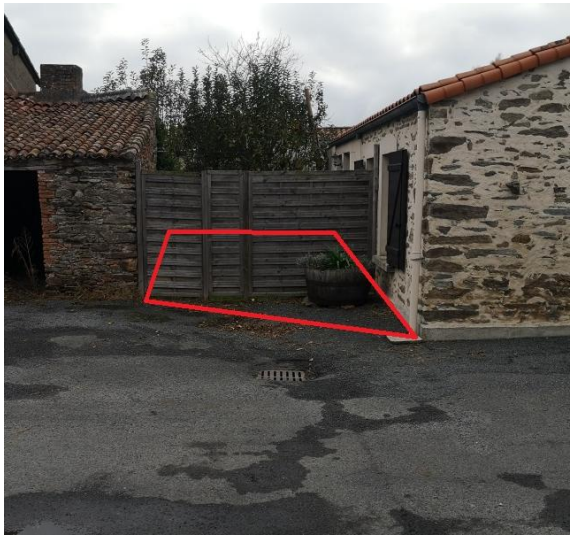
Monsieur GOURET Dominique et Mme VAIRON Sophie ont sollicité la Commune, pour acquérir cette emprise de voie bordant sa propriété située sur les parcelles AN178 et AN179, dont ils sont propriétaires et les parcelles AN 177 et 310. Cette acquisition a pour finalité de créer un carport, en accord avec le PLUi.

Une notification individuelle relative à l'enquête publique sera adressée aux propriétaires riverains. Il s'agit de : M. et Mme NOUET Claude et Thérèse, M. BRAULT Patrice, Mme GAUDIN Chantal, M. ETRILLARD Serge et Mme COTINER Magali.

Plan cadastral de la cession envisagée, représentée en violet



Vue de la rue



Vue de l'intérieur de la zone



E. Voie communale n°203 dite de La Noé

Le projet a pour objet le déclassement d'une emprise de voie en vue de sa cession au profit de Monsieur AUBRON Nicolas.

L'emprise de la voie communale objet du déclassement se situe au lieu-dit La Maison Neuve. L'accès public se fait par la voie communale n°203 de La Noé. L'emprise de la voie à déclasser est d'environ de 16 m². Elle se situe entre les parcelles AI 604, AI 357, AI 586 et AI 584 au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

L'état des lieux fait apparaître la situation suivante, cette zone :

- Est située dans une impasse
- N'est plus entretenue, ni utilisée par la commune

Monsieur AUBRON Nicolas a sollicité la Commune, pour acquérir cette emprise de voie auprès de ses propriétés situées sur les parcelles AI 260, AI 259, AI 269, AI585 et AI 587. Dans le cadre des futurs rachats des parcelles AI 671, AI 678, AI 586 et AI 584 par M. AUBRON, la zone communale concernée se trouverait au centre de cette future acquisition.

Une notification individuelle relative à l'enquête publique sera adressée aux propriétaires riverains. Il s'agit de : M. et Mme CHOLLET Paul et Gisèle, M. MARION Philippe, Mme MARION Louise, M. et Mme MANCEAU Pascal et Christine, M. et Mme CANSELIER François et Pascale, M. CODRON Thomas et Mme FORTUN Emilie.

Plan du cadastre de la cession envisagée, représentée en violet



Photo de la cession envisagée, vu de la rue



F. Voie communale rue des Palmiers

Le projet a pour objet le déclassement d'une emprise de voie en vue de sa cession au profit de Monsieur PORTET Cyril et Mme CLAQUIN Pauline.

L'emprise de la voie communale objet du déclassement se situe au lieu-dit la Cognardière. L'accès public se fait par la voie communale rue des Palmiers. L'emprise de la voie à déclasser est d'environ de 28 m².
Elle se situe entre les parcelles AD 78, AD 79 et 83 au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.
L'état des lieux fait apparaître la situation suivante, ce chemin :

- Est utilisé uniquement par les propriétaires des parcelles AD78 et 83 depuis au moins 15 ans,
- Est entretenu par ses mêmes propriétaires,
- N'est plus utilisé pour accéder à une parcelle avoisinante.

Monsieur PORTET Cyril et Mme CLAQUIN Pauline ont sollicité la Commune, pour acquérir cette emprise de voie entourée par sa propriété, située entre les parcelles AD 78 et 79, dont ils sont propriétaire, et la parcelle AD 83.

Une notification individuelle relative à l'enquête publique sera adressée aux propriétaires riverains.
Il s'agit de : M. NOUET Claude, M. NOUET Pierre, Mme CHAILLOT Nicole, M. EVEN Ludovic et Mme HANRY Sarah.

Plan cadastral de la cession envisagée, représentée en violet



Photo 1 : vue de la rue des Palmiers



Photo 2 : vue de l'intérieur de la cession envisagée



G. Voie communale n°10 dite du Port Domino

Le projet a pour objet le déclassement d'une emprise de voie en vue de sa cession au profit de Monsieur LAMY Jérémy.

L'emprise de la voie communale objet du déclassement se situe au lieu-dit Port Domino. L'accès public se fait par la voie communale n°10. L'emprise de la voie à déclasser est d'environ de 37 m² (7.5m de profondeur pour 5m de longueur). Elle se situe entre les parcelles BL176, BL266 et BL317 au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.
L'état des lieux fait apparaître la situation suivante :

- Cette emprise de voie n'est pas utilisée par les riverains ;
- Elle n'est plus utilisée pour accéder aux parcelles attenantes ;
- La zone communale se confond avec les jardins riverains, car elle n'est plus entretenue par la commune.

Monsieur LAMY Jérémy a sollicité la Commune, pour acquérir cette emprise de voie bordant sa propriété située sur la parcelle BL176, afin d'avoir un extérieur de type jardin jouxtant sa propriété. Cette zone située entre les parcelles BL176 et BL317, s'arrêtera à 3.50m de la parcelle BL317 afin que les propriétaires de cette dernière conservent un accès.

Une notification individuelle relative à l'enquête publique sera adressée aux propriétaires riverains. Il s'agit de : Mme BAUDOIN Fanny, M. O FAIGAN Sean, Mme KONISHI Saeko, Mme ARTAUD Patricia et Mme ANDRE Liliane.

Plan du cadastre de la cession envisagée, représentée en violet



Photo de la vue de la voie communale de la cession envisagée



H. Voie communale rue de la Sèvre

Le projet a pour objet le déclassement d'une emprise de voie en vue de sa cession au profit de Monsieur LETRILLARD Théo et Mme MAYER Pauline.

L'emprise de la voie communale objet du déclassement se situe à côté du 15bis rue de la Sèvre. L'accès public se fait par la rue de la Sèvre. L'emprise de la voie à déclasser est d'environ de 21 m². Elle se situe entre les parcelles BH 412 et BH 413 au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

L'état des lieux fait apparaître la situation suivante :

- La voie communale est une voie sans issue et n'est pas utilisé pour accéder à d'autres parcelles
- La zone n'est plus entretenue par la commune

Monsieur LETRILLARD Théo et Mme MAYER Pauline ont sollicité la Commune, pour acquérir cette emprise de voie bordant sa propriété située sur les parcelles BH412, dont ils sont propriétaires et la parcelle BH 413.

Une notification individuelle relative à l'enquête publique sera adressée aux propriétaires riverains. Il s'agit de : M. BERTET Nicolas et Mme PLOCKL Monika, M. et Mme LIEVRE Laurent et Fabienne, M. LE HANNIER Stéphane, Mme CLENET Mélanie et M. LOLIERO Xavier.

Plan cadastral de la cession envisagée, représentée en violet



Vue de la rue



V. ANNEXES

A. Délibération D-20260602-12 du Conseil Municipal du 2 juin 2026

le Pallet mairie

N° D-20260602-12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 2 juin 2026

Nombre de Conseillers : **En exercice** : 23 **Présents** : 19 **Votants** : 22

L'an deux mil vingt-six, le deux juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mil vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.

PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Audrey BERTIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Pierre GERARD, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Edith LEQUEUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Vincent LOUBERT, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Marwah RICARD, Xavier RINEAU

EXCUSES AVEC POUVOIR : Thomas LEROUX donne pouvoir à Marine MARTIN
Caroline PARIS donne pouvoir à Michèle LETERTRE
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

EXCUSEE : Isabelle POIDEVIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Hervé BENJAMIN

OBJET : DELAISSES DE VOIRIE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AUX DECLASSEMENTS

Vu le Code de la voirie routière, et plus particulièrement son article L. 141-3,

Considérant que les parcelles communales mentionnées ci-après ne sont plus affectées à un service public ni à l'usage direct du public, dès lors elles constituent des délaissés de voirie :

Voie communale	Situation de l'emprise	Superficie
VC n°10 dite du Port Domino	entre les parcelles BL176, BL266 et BL317	37 m²
VC n°203 dite de La Noë	entre les parcelles AI 604, AI 357, AI 586 et AI 584	16 m²
VC n°8 dite du Bois	entre les parcelles AS 229 et 55	63 m²
VC n°8 dite du Bois	devant la parcelle AS 235	29 m²
VC située sur la rue des Vignes	entre les parcelles AT190 et AT336	41 m²
VC rue des Palmiers	entre les parcelles AD 78, AD 79 et 83	28 m²
VC n°15 dite de Brétigné	entre les parcelles AN177, AN178, AN179 et AN310	34 m²
VC rue de la Sèvre	entre les parcelles BH 412 et BH 413	21 m²

Considérant que les délibérations portant sur le déclassement de tels biens sont, en principe, dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération projetée est susceptible d'altérer les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie concernée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'engager la procédure d'enquête publique préalable au déclassement des biens relevant du domaine public communal pour les emprises détaillées ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Au Pallet, le 19 juin 2026
Le Maire,
Xavier RINEAU.



Certifié exécutoire le 19 juin 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

B. Arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique 2026-290

2026-290

le Pallet mairie

ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT DE VOIES COMMUNALES ET DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;
Considérant le projet de déclassement des voies communales sis :

- N°10 dite du Port Domino
- N°203 dite de la Noë
- N°8 dite du Bois
- Rue des Vignes
- Rue des Palmiers
- N°15 dite de Brétigné
- Rue de la Sèvre

ARRETE

Article Ier : Une enquête publique relative au projet de déclassement des voies communales sus dénommées : N°10 dite du Port Domino, N°203 dite de la Noë, N°8 dite du Bois, Rue des Vignes, Rue des Palmiers, N°15 dite de Brétigné, Rue de la Sèvre aura lieu sur le territoire de la commune de Le Pallet du jeudi 29 octobre 2026 à 9 heures au vendredi 13 novembre 2026 inclus soit seize jours ;
Article 2 : Mme BELIN Françoise, attachée principale territoriale – retraitée, est désignée comme Commissaire-enquêteur ;
Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Le Pallet pendant toute la durée de l'enquête, le jeudi 29 octobre 2026 à 9 heures au vendredi 13 novembre 2026 à 17 heures, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par voie postale ou électronique à M. le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre ;
Article 4 : Le jeudi 29 octobre 2026, premier jour de l'enquête, le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Le Pallet, les observations du public, de 9 heures à 12 heures 30 ;
Article 5 : Le vendredi 13 novembre 2026, dernier jour de l'enquête, le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Le Pallet, les observations du public, de 13 heures 30 à 17 heures ;
Article 6 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Le Pallet avec ses conclusions ;
Article 7 : Le Conseil municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la préfecture. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivé,
Article 8 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci ;

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de Loire-Atlantique et à Mme. le Commissaire-enquêteur.

Au Pallet, le 6 octobre 2026
Le Maire,
Xavier RINEAU

Certifié exécutoire
et publié le 9 octobre 2026



C. Avis d'ouverture d'enquête publique, publicité, affichage

Affichage publique Rue des Vignes



Affichage publique 36 les Bois



Affichage publique 20 les Bois



Affichage publique Brétigné



Affichage publique La Maison Neuve



Affichage publique Rue des Palmiers



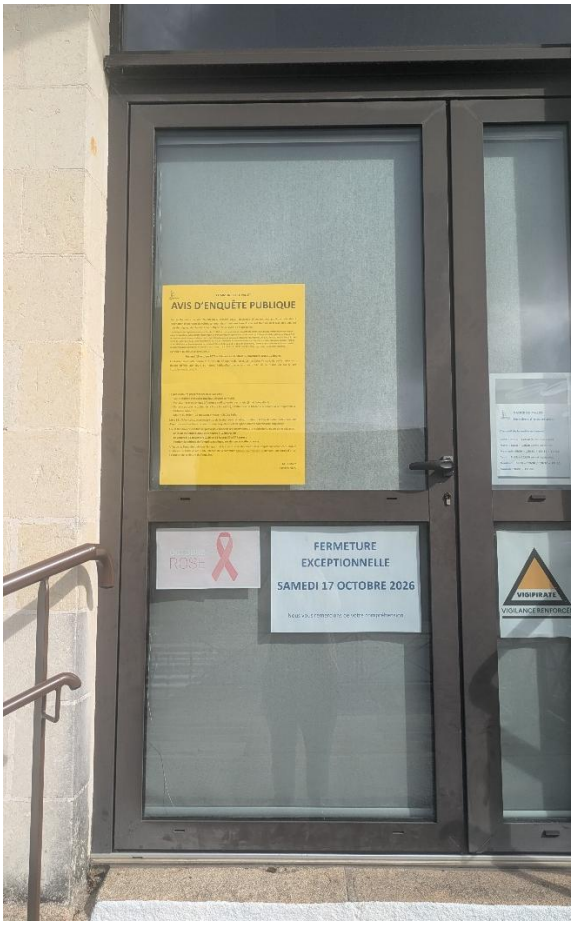
Affichage publique Port Domino



Affichage publique Rue de la Sèvre



Affichage publique aux portes de la Mairie du Pallet



Article apparaissant dans le magazine mensuel « La Gazette » du Pallet de Novembre 2026

Voirie

Avis d'enquête publique sur la commune

Du jeudi 29 octobre à 9h00 au vendredi 13 novembre à 17h00 se déroulera une enquête publique portant sur le déclassement de huit portions de voirie : aux lieux-dits Port Domino, La Noë, Les Bois, Brétigné et aux rues des Vignes, des Palmiers et de la Sèvre.

Durant cette période, le dossier d'enquête sera consultable en mairie (aux horaires d'ouverture) ou sur le site internet de la commune. Mme Françoise BELIN, désignée commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie du Pallet aux dates et horaires suivants : le jeudi 29 octobre de 9h00 à 12h30 et le vendredi 13 novembre de 13h30 à 17h00.

Le public pourra aussi formuler ses observations soit sur le registre d'enquête publique disponible en mairie, soit par courrier électronique à secretariat@mairie-lepallet.fr, soit par voie postale, à l'attention de Mme la commissaire-enquêtrice, à l'adresse suivante : Mairie du Pallet, 26 rue Saint-Vincent, 44330 Le Pallet (le cachet de La Poste faisant foi).

Article apparaissant dans le journal « Ouest France » du 17-18 octobre 2026



Avis administratifs

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2026-280 du 6 octobre 2026, l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation de portions de voiries communales, situées aux lieux-dits Port Domino, La Noë, Les Bois, Bretigné et aux rues des Vignes, des Palmiers et de la Sèvre, a été prescrite.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 29 octobre 2026 à 9 h 00, jusqu'au vendredi 13 novembre 2026 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie du Pallet, 26, rue Saint-Vincent, 44330 Le Pallet, durant la période ci-dessus définie aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public de la mairie ou sur le site Internet :

https://www.lepallet.fr

Le public pourra présenter ses observations :

- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie,
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante :

secretariat@mairie-lepallet.fr

- par voie postale, le cachet de La Poste faisant foi, à l'attention de Mme la Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : mairie du Pallet, 26, rue Saint-Vincent, 44330 Le Pallet.

Mme Françoise Belin, attachée principale territoriale en retraite, est désignée comme commissaire enquêteur. Elle se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations à la mairie du Pallet aux dates et horaires suivantes :

- le jeudi 29 octobre de 9 h 00 à 12 h 30,
- et le vendredi 13 novembre de 13 h 30 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie du Pallet et sur le site internet de la commune

https://www.lepallet.fr

pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Article apparaissant dans le journal « Presse Océan » du 17 octobre 2026



Avis administratifs

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2026-280 du 6 octobre 2026, l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation de portions de voiries communales, situées aux lieux-dits Port Domino, La Noë, Les Bois, Bretigné et aux rues des Vignes, des Palmiers et de la Sèvre, a été prescrite.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 29 octobre 2026 à 9 h 00, jusqu'au vendredi 13 novembre 2026 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie du Pallet, 26, rue Saint-Vincent, 44330 Le Pallet, durant la période ci-dessus définie aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public de la mairie ou sur le site Internet :

https://www.lepallet.fr

Le public pourra présenter ses observations :

- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie,
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante :

secretariat@mairie-lepallet.fr

- par voie postale, le cachet de La Poste faisant foi, à l'attention de Mme la Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : mairie du Pallet, 26, rue Saint-Vincent, 44330 Le Pallet.

Mme Françoise Belin, attachée principale territoriale en retraite, est désignée comme commissaire enquêteur. Elle se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations à la mairie du Pallet aux dates et horaires suivantes :

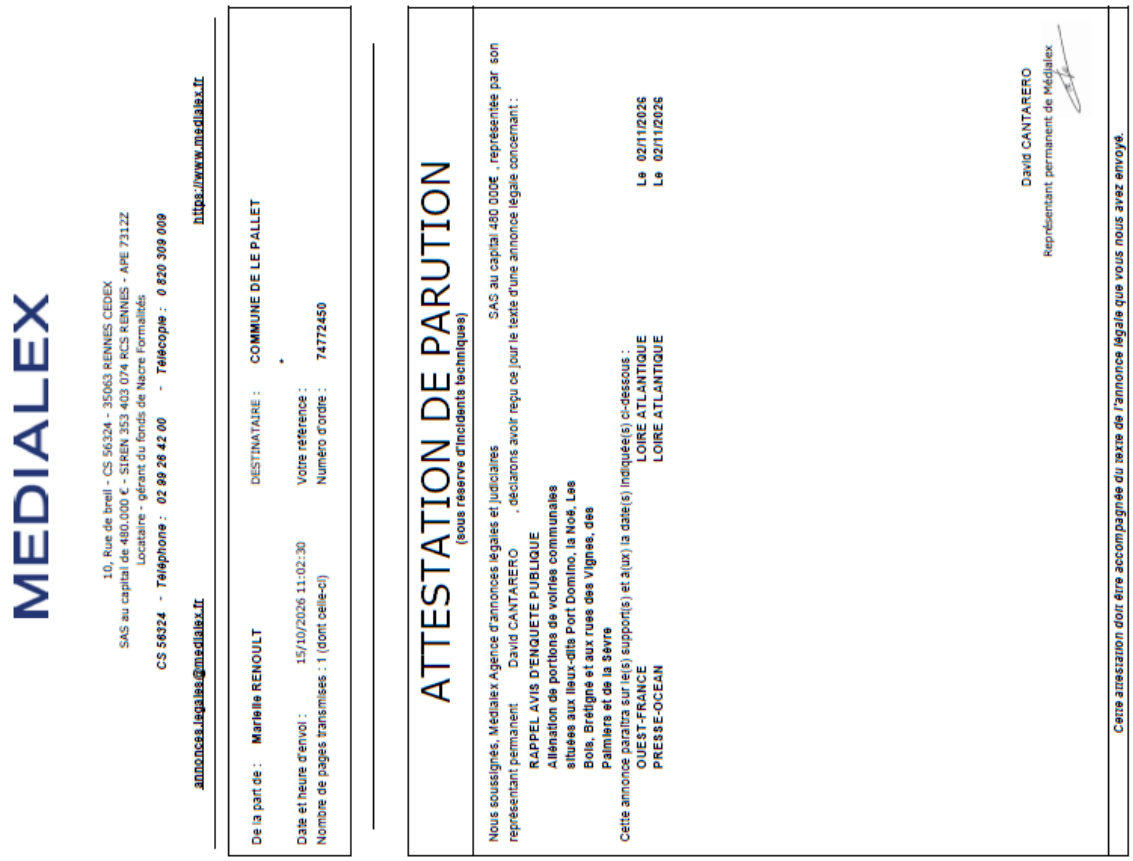
- le jeudi 29 octobre de 9 h 00 à 12 h 30,
- et le vendredi 13 novembre de 13 h 30 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie du Pallet et sur le site internet de la commune

https://www.lepallet.fr

pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Attestation de deuxième parution dans les journaux : « Presse Océan » et « Ouest France »



MEDIALEX

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z
Locataire - gérant du fonds de Nacre Formalités
CS 56324 - Téléphone : 02 99 28 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009
annonces.legales@medialex.fr https://www.medialex.fr

De la part de : Marielle RENOULT — DESTINATAIRE : COMMUNE DE LE PALLET

Date et heure d'envoi : 15/10/2026 11:02:30 — Votre référence : *
Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci) — Numéro d'ordre : 74772450

ATTESTATION DE PARUTION
(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son représentant permanent David CANTARERO , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Aliénation de portions de voiries communales
situées aux lieux-dits Port Domino, la Noë, Les
Bois, Bretigné et aux rues des Vignes, des
Palmiers et de la Sèvre

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(aux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE	Le 02/11/2026
PRESSE-OCEAN	Le 02/11/2026

David CANTARERO
Représentant permanent de Médialex

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.